

MAIRIE DE FONTAINE LE PUIITS

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 mai 2015

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire le vendredi 22 mai 2015, à 20 heures, sous la présidence de Monsieur Alain-Claude CULLET, Maire.

Convocation en date du 15 mai 2015.

Présents : M. Alain-Claude CULLET et Mmes Geneviève CATTELAÏN, Jessica CHAVOUTIER, Mmes Maryse CHAVOUTIER, Marlène PERIARD
Mrs Pascal BONNET, Jean Marc COLOMBAN, Pierre LABBE, Stéphane PORTHEAULT, Eric SOURNAC,

Secrétaire de séance : M. Alain-Claude CULLET

LE CONSEIL MUNICIPAL :

1 – Protection du secteur Sud avec des filets :

Le délai pour le dépôt des plis par les entreprises s'est terminé aujourd'hui à 11 h 30. Définit une date pour ouvrir les enveloppes, soit le mercredi ou vendredi de la semaine prochaine à partir de 18 heures 30. Délibération n° DEL2015/05/16

2 – Mise en place des mollocs et agrandissement parking :

L'appel d'offre est prêt à être lancé. Une subvention devrait être allouée pour ces travaux. Penser à libérer le parking des Loges lorsque les travaux débiteront. Délibération n° DEL2015/05/17

3 – Passage piétons sur la route départementale D 117 :

Monsieur le Maire expose que le Conseil général a informé la Commune que les passages piétons sur les routes départementales étaient de la compétence des Communes qui les supportaient. Une réponse a été faite afin de refuser cette compétence pour ne pas supporter la responsabilité en cas d'incident.

Nous restons en attente pour la demande de subvention pour la pose d'un lampadaire solaire au croisement des routes D 117 et D 114.

4 – Travaux pour la pose d'une station UV au Réservoir du Chef Lieu :

Le génie civil pour l'électricité est terminé. Le câblage est en cours et la station UV devrait être posée courant Juin.

5 – Autres travaux :

Mur de la Chentraz : Un devis a été réalisé pour refaire un mur de soutènement qui s'effondre. Demande qu'un autre devis soit établi.

Voirie : pour obtenir une subvention dans le cadre de la TADE (Taxe Additionnelle aux Droits d'Enregistrement) il faut réaliser pour 17 618 euros HT de travaux de voirie. Comme les années passées, des travaux d'entretien des routes communales seront effectués. Un rendez-vous a déjà été fixé, le 26 mai 2015, avec le responsable du secteur de la société Eiffage pour faire l'inventaire de ceux-ci.

Problème de vidange vers le Grand bassin : étudie la meilleure solution pour tenter de vidanger le regard vers le Grand bassin car, lorsqu'il est plein, l'eau coule sur le chemin communal et sur les terrains privés.

Déneigement : le déneigement de l'hiver 2014/2015 effectué par le Conseil général a coûté 10 119 euros.

Accessibilité : demande une dérogation pour allonger le délai de prévision des travaux d'accessibilité aux bâtiments publics. Délibération n° DEL2015/05/18

GIPA : s'inscrit dans le groupement intercommunal pour l'achat de compteurs électriques « intelligents » car les prix sont très intéressants. Autorise le Maire à signer la convention. Délibération n° DEL2015/05/19

Compteurs d'eau : à la suite des relevés des compteurs d'eau, il s'avère que plusieurs d'entre eux sont à changer. Une commande sera faite.

RET : autorise le Maire à signer le renouvellement de la convention à intervenir entre la Régie Electrique de Fontaine le Puits et la Régie Electrique de Thônes, pour l'envoi des flux servant à effectuer les courbes de charges pour les besoins d'électricité. Délibération n° DEL2015/05/20

Logements Ancienne Ecole : prend connaissance du rapport de l'ASDER suite à son contrôle. Des travaux d'isolation seraient à réaliser. Prévoit une visite par les membres du Conseil municipal, qui le souhaitent, le lendemain samedi 23 mai.

Columbarium : est informé qu'il ne reste qu'une case au columbarium situé dans le cimetière à coté de l'Eglise. Réfléchit pour en réaliser un autre à la place prévue dans le nouveau cimetière.

Cimetière : réfléchit sur ce qui pourrait être effectué dans le premier cimetière pour améliorer les allées.

Tondeuse : décide l'achat d'une tondeuse pour entretenir le nouveau cimetière et ses abords mais également le champ d'épandage. Remarque qu'il faudra mettre du désherbant pour traiter les allées du cimetière.

Débroussaillage : a retenu la SARL MEREL pour le débroussaillage des talus. Demande s'il est possible d'élaguer et broyer les arbres gênant en bordure de route.

Corvée du village : cette année, le nombre d'inscrits pour le bois d'affouage est en nette diminution. Les bénévoles seront donc les bienvenus pour la corvée. Réfléchit sur les menus travaux les plus urgents qui pourraient être réalisés ce jour-là. Demande de contacter des sociétés pour faire passer une balayeuse dans les villages.

Grille pour eaux pluviales : il faudrait mettre une grille plus fine sur le Chemin du Clou afin d'éviter que le regard se remplisse de terres ou pierres et ne puisse plus collecter les eaux pluviales.

Ramonage : il sera réalisé les 26, 27 et 28 août par Ramonage Alpin. Pour les cheminées nettoyées par cette société, la commune prendra en charge la moitié du coût du ramonage. Délibération n° DEL2015/05/21

Fleurissement : est informé que la préparation des jardinières est en cours chez Fleury Jardin.

5 – Instruction des demandes d'occupation des sols :

A compter du 1^{er} juillet 2015, l'instruction des demandes d'occupation des sols sera effectuée par l'Association des Pays de Tarentaise-Vanoise. Ce service sera payant, à l'acte, à la charge de la Commune. Décide, qu'avant tous travaux, les personnes concernées déposeront leurs dossiers en Mairie et la Commission d'Urbanisme les étudiera et, suivant leur importance, définira lesquels iront en instruction à l'APTV. Autorise le Maire, à l'unanimité, à signer la convention entre l'APTV et la Commune, qui définit les modalités administratives et financières de ce transfert de compétence. Délibération n° DEL2015/05/22

6 – Hôpital de Moutiers :

Apprend qu'une délégation formée du Député, Monsieur Hervé GAYMARD, du Conseiller départemental, Monsieur Vincent ROLLAND, et des Maires d'Albertville, Moutiers et Bourg Saint Maurice, a été reçue par le Ministère de la Santé. Ensuite, le Collectif pour le Maintien de l'Hôpital à Moutiers a été reçu par deux membres du Cabinet de la Ministre de la Santé. Les deux délégations ont été écoutées et ont eu l'assurance que le dossier allait être re-étudier.

7 – Affaires diverses :

- Accepte, à l'unanimité, les mises en non-valeur sur les trois budgets, proposées par le Trésorier Principal. Délibération n° DEL2015/05/23
- Approuve, à l'unanimité, les trois comptes de gestion 2014 établis par le Trésorier Principal, égaux aux trois comptes administratifs 2014 de la Commune (Budget principal, Budget Eau/Assainissement et Budget de la Régie électrique). Délibérations n° DEL2015/05/24, DEL2015/05/25 et DEL2015/05/26
- Refuse à l'unanimité de verser l'Indemnité de Conseil 2014 à la Trésorière Principale de Moutiers car elle n'a pas apporté satisfaction sur le service attendu. Délibération n° DEL2015/05/27
- Prend connaissance du courrier du Père VIALE souhaitant rencontrer les Maires de sa paroisse afin d'échanger sur la séparation de l'Eglise et des Communes. Un rendez-vous sera fixé pour le recevoir fin mai ou début juin.
- Dit que la corvée se fera le samedi 27 juin 2015. Le pain pour le repas sera fait la veille au four communal.

Séance levée à 21 h 30.

Approuve à l'unanimité le compte rendu de la séance du 25 mars 2015 et signe le registre des délibérations du Conseil Municipal.

Fait le 29 mai 2015,

Vu par nous, Maire de la commune de Fontaine le Puits pour être affiché à la porte de la mairie, le 1er juin 2015.

Le Maire,

Alain-Claude CULLET